

Vingt-et-un ans après : « Sans effet » – Ennemond sur le FC

Publié le 24 janvier 2009
5 minutes

Sauf avis contraire, les articles ou conférences qui n'émanent pas des membres de la FSSPX ne peuvent être considérés comme reflétant la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X

« *Sans effet* ». Cette excommunication n'a donc pas d'effet.

Comment ne pas voir là l'intérêt que nous porte un pape qui accepte paternellement de considérer qu'une excommunication ne répond pas au statut si catholique de la Fraternité Saint-Pie X ? Comment ne pas reconnaître que lorsque Benoît XVI disait il y a quelques mois en venant sur notre sol de France que « *Nul n'est de trop dans l'Église* », il parlait de nous ?

L'œuvre de Mgr Lefebvre a-t-elle changé ? A-t-elle présenté des gages trahissant les efforts de son fondateur ? Aucunement. A la suite de la profession de foi des quatre évêques adressée au Saint-Siège, elle s'est contentée de continuer ce que l'Église avait toujours fait. Par conséquent, si le texte du cardinal Re ne constitue pas un retrait reconnaissant toutes les objections de la Fraternité, il n'est pas pour autant une levée de sanctions à l'égard de clercs repentis. Nous sommes manifestement entre les deux situations.

C'est bien sur un constat de catholicité qu'a été prise la décision papale. A tous ceux qui nous qualifiaient de schismatiques, qui nous disaient hors de l'Église, qui nous fermaient et leurs portes et leur cœur, Benoît XVI a rédigé un cinglant démenti.

C'est bien en cette qualité de société catholique, entièrement fidèle à son fondateur que la Fraternité, au travers de ses évêques, a été reconnue. En ce 24 janvier, c'est la dynamique insufflée par Monseigneur Lefebvre qui a été reconnue catholique et ceci en dépit des distorsions canoniques. Nous ne sommes plus dans le contexte de 1988 où la volonté curiale semblait apparemment de nous voir progressivement disparaître. Désormais, le Saint-Siège accepte que nous prospérions. Il souhaite enfin que nous puissions faire librement « l'expérience de la Tradition ». On peut donc imaginer que des sacres s'avèreraient dès lors moins problématiques à ses yeux puisque notre existence n'est plus en jeu. La raison pour laquelle nos évêques subirent la peine de l'excommunication ne tient donc plus. Ses deux auteurs, Monseigneur Marcel Lefebvre et Monseigneur de Castro Mayer s'en trouvent lavés.

Comment ne pas voir ici aussi l'impressionnant courage d'un pape qui accepte de venir partager notre fardeau en recevant les flèches de la vindicte médiatique dont nous sommes incessamment l'objet ?

Il a souhaité, en nous donnant ce deuxième préalable, rétablir le climat de confiance que demandait la Fraternité en voyant l'état inquiétant auquel étaient soumises ses communautés sœurs il y a dix ans. C'est vers lui que doivent s'adresser nos profonds remerciements.

A présent, **la doctrine va pouvoir être abordée**, non pas parce qu'elle est l'apanage de cette œuvre religieuse, mais parce tout catholique a besoin que les objections formulées jadis par Monseigneur Lefebvre et aujourd'hui par les quatre évêques soient posées pour sortir de la présente crise que traverse le Magistère. Cet état dans lequel nous nous trouvons, impensable il y a dix ans, oblige à formuler d'autres remerciements.

L'humilité de notre clergé les empêche de les demander mais comment ne pas lui exprimer, nous fidèles, notre plus vive gratitude ? Ce matin, les sourires radieux de nos prêtres et les larmes de joie des sœurs de la Fraternité manifestaient ce mélange de bonheur et de soulagement après avoir

connu tant de déplacements, de vexations, de messes à l'extérieur ou de regards condescendants.

Comment oublierions-nous tous ceux qui ont disparu sans voir ce grand jour, en particulier Monseigneur Lefebvre, sans lequel la messe traditionnelle aurait sans doute définitivement disparu de la face de la terre ? Mais il me semble qu'il y a un lien intime entre cet acte posé et le pèlerinage que nous avons effectué à Lourdes en octobre avant d'entamer le bouquet du million de chapelets que Monseigneur Fellay a remis au pape il y a tout juste une semaine. La principale responsable de cette victoire de l'Église reste donc notre première médiatrice dans le Ciel.

Laudate Mariam !

[1] « *Selon les facultés qui m'ont été expressément concédées par le Saint Père Benoît XVI, en vertu du présent Décret, je remets aux Évêques Bernard Fellay, Bernard Tissier de Mallerais, Richard Williamson et Alfonso de Galarreta la censure de l'excommunication latae sententiae déclarée par cette Congrégation le 1 juillet 1988, tandis que je déclare privé d'effets juridiques, à partir de la date d'aujourd'hui, le Décret publié à cette époque.* » (Cardinal **Card. Giovanni Battista Re**, Préfet de la Congrégation des Evêques - Décret du 21 janvier 2009).